

NON CLASSÉ

Frais de déplacements des ouvriers – Novembre 2022

30 NOVEMBRE 2022



L'avenant n°75 du protocole relatif aux frais de déplacement des ouvriers dans les entreprises de transport routier de marchandises, des activités auxiliaires du transport, déménagement, transport de fonds et valeurs et des activités de prestations logistiques, a été revalorisé de 6% à compter du 1er décembre 2022.

[Consulter les frais de déplacement](#) (accessibles uniquement aux adhérents de l'OTRE)